

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 10378 Numéro SIREN : 829 267 038 Nom ou dénomination : BONGRAND EURL

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 28007

Désignation de l'entreprise		EURL BONGRAND		71 Rue Caumartin		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				75009 PARIS 09			
SIRET		8 2 9 2 6 7 0 3 8 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 471 891	042		1 471 891	1 471 891
	Total I (5)	044	1 471 891	048		1 471 891	1 471 891
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	60 808	074		60 808	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	46 115	086		46 115	74 855
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	106 923	098		106 923	74 855
	Total général (I + II)	110	1 578 814	112		1 578 814	1 546 746
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		42 418			
	Report à nouveau	134		39 489		42 568	
	Résultat de l'exercice	136		86 388		39 489	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140		70 090		63 782	
	Total I	142		240 035		147 339	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 006 650		1 060 982	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 786		3 516	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 164)	172	240 169	328 343		334 908	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		1 338 779		1 399 406	
Total général (I + II + III)				180	1 578 814	1 546 746	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	951 303	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	60 808	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Pour Copie
Certifiée Conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL BONGRAND		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230				1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232				1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6 160		6 383		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244					
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	6 160		6 383	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(6 160)		(6 382)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	144 830		103 736		
	Produits exceptionnels (IV)				290	802		360		
	Charges financières (V)				294	20 490		20 115		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	6 308		15 020	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	26 286		23 089			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	86 388		39 489		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	26 286				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	154 300				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. tridecies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exception- nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	122 144				
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	122 144				

« BONGRAND EURL »
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 1.500 €
Siège social : 71, rue de Caumartin,
75009 PARIS
829 267 038 R.C.S. PARIS

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 86.387,50 €, en intégralité au poste « Autres Réserves », qui sera ainsi porté de 42.418,27 € à 128.805,77 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'il a opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés dans l'acte constitutif et qu'aucune distribution de dividendes n'a encore été effectuée, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme,

La Gérance,

